

## Demande d'inscription de visite

### Particuliers – Associations - Elus

 du CVE & du centre de tri du CVE du centre de tri

Nom de la collectivité : \_\_\_\_\_

Nom du responsable : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_

Email du contact ou de la collectivité: \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Dates souhaitées :

Choix 1 : \_\_\_\_\_ Matin \_\_\_\_\_ Après-midi \_\_\_\_\_

Choix 2 : \_\_\_\_\_ Matin \_\_\_\_\_ Après-midi \_\_\_\_\_

Nombre de participants : \_\_\_\_\_

Moyen de transport utilisé :  mini bus  car  véhicule(s) léger(s) (privilégier le covoiturage)

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_, confirme la demande d'inscription, atteste avoir pris connaissance de la charte d'accueil et me porte garant du groupe.

Fait à :

Le :

Signature :

**Ce document doit être retourné à BGV, minimum 15 jours avant la date souhaitée**

-----  
Signature du Président**A remplir par BGV**

Date et heure : \_\_\_\_\_

Accompagnateur(s) BGV : \_\_\_\_\_

Accompagnateur(s) Syndicats : \_\_\_\_\_

## **Charte d'accueil**

### **“Centre de Valorisation des déchets ménagers de Pithiviers”**

Le projet de visite du Centre de Valorisation des déchets ménagers de Pithiviers a pour objet de permettre aux usagers de découvrir le tri sélectif des déchets et les procédés de valorisation énergétique.

Dans ce cadre, la présente charte définit de façon explicite les grands principes de la présentation des activités, des responsabilités et des mesures de sécurité à mettre en œuvre spécifiquement dans le cas des visites du Centre de Valorisation de Pithiviers.

#### **Article 1**

Les visites du Centre de Tri et du Centre de Valorisation Energétique ont pour objectifs de :

- Permettre aux usagers de découvrir les enjeux du tri sélectif expliqués par les responsables du Centre qui reçoivent les visiteurs,
- Proposer des approches pédagogiques variées qui permettent de présenter l'intérêt de la valorisation des déchets ménagers,
- Présenter les enjeux et contraintes du traitement et de la valorisation des déchets ménagers. A partir de chaque usine, les usagers comprennent mieux la notion de filières et sont sensibilisés à la qualité du tri des produits,
- Contribuer au Développement Durable du territoire : Le Centre de Valorisation participe au dynamisme du territoire et à son identité, son ouverture à la visite renforce les relations entre les populations locales.

#### **Article 2**

Ce projet prévoit l'ouverture aux usagers du Centre de Valorisation de Pithiviers. Les visites se déroulent selon des dates et horaires convenus d'un commun accord entre les deux parties.

La Collectivité/Association est représentée lors de la visite par un accompagnateur responsable.

La participation des Syndicats (SITOMAP, SICTRM, SIRTOMRA, BGV) est bénévole. En conséquence, les activités liées à la visite s'exercent sous la responsabilité des accompagnateurs des collectivités ou Associations, à charge pour eux de définir les conditions d'exercice des activités et les règles de sécurité à mettre en œuvre

### **Article 3**

Avant la visite, l'accompagnateur prend contact avec le Syndicat responsable de collecte de son secteur géographique pour déterminer l'organisation de la visite. Cet entretien doit permettre au délégué et au Syndicat d'en valoriser au mieux l'intérêt pédagogique. Le collaborateur du Syndicat signale les zones interdites et éventuellement les endroits dangereux.

### **Article 4**

Du point de vue des responsabilités civile et pénale, l'Association comme le Syndicat restent personnellement responsables si ceux-ci commettent une faute qui est à l'origine d'un dommage subi ou causé par un visiteur.

### **Article 5**

Durant la visite, les assurances responsabilité civile et individuelles accidents corporels sont obligatoires pour toutes les personnes (y compris les accompagnateurs bénévoles) qui participent.

Les Syndicats recevant des visiteurs ont une assurance responsabilité civile couvrant les dommages inhérents à cette activité pédagogique.

### **Article 6**

Le responsable du Syndicat présente les règles de sécurité pour tous les visiteurs en début de visite:

- signale à aux accompagnateurs leur rôle respectif en matière de surveillance lors des déplacements notamment aux endroits jugés les plus sensibles.
- sensibilise les visiteurs à la spécificité du lieu dans lequel ils vont évoluer et dans lequel il ne faut pas courir, monter, escalader.

### **Article 7**

Durant la visite, personne ne peut monter sur une machine, un véhicule ou un engin de manutention en fonctionnement ou à l'arrêt.

Tout prélèvement d'objet ou de produit est interdit.

### **Article 8**

La mise en oeuvre de cette charte s'effectuera exclusivement dans le cadre d'une action de communication et de sensibilisation et après accord des Syndicats de collecte ou traitement des déchets ménagers.

Fait à ....., le .....

L'accompagnateur